

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

6^e Conférence des Directeurs des pêches de la CPS
(9–13 Février 2009, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

Conclusions de la sixième Conférence des Directeurs des pêches



6TH SPC HEADS OF FISHERIES MEETING, 9–13 FEBRUARY 2009, NOUMEA, NEW CALEDONIA
6^e CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DES PÊCHES DE LA CPS, 9–13 FÉVRIER 2009, NOUMÉA, NOUVELLE-CALÉDONIE

CONCLUSIONS DE LA SIXIEME CONFERENCE DES DIRECTEURS DES PECHEES

La sixième Conférence des Directeurs des pêches, organisée par la CPS, se tient au siège de l'Organisation à Nouméa, du 10 au 13 février 2009.

La Conférence est présidée par Mme Nannette D. Malsol, représentante de Palau.

La Conférence des Directeurs des pêches réunit les responsables des services des pêches des États et Territoires membres de la CPS, ou leurs représentants. Elle traite tout un éventail de questions directement liées à leurs attributions ou à des domaines dans lesquels la Division ressources marines de la CPS prodigue conseils et assistance. À ce titre, elle joue un rôle tout particulier, puisqu'elle fixe les orientations stratégiques du Programme pêche côtière et du Programme pêche hauturière de la Division ressources marines.

Les participants à la Conférence ont jugé nécessaire de consigner par écrit les principales conclusions qui se sont dégagées, soit pour orienter la gestion du programme de travail de la Division ressources marines, soit pour attirer l'attention d'organisations régionales et partenaires dans le développement, ou encore pour marquer leur accord sur des questions devant être portées à l'attention des membres eux-mêmes. Il va sans dire que les présentes informations seront utilisées pour orienter l'élaboration du Plan stratégique de la Division ressources marines, mais qu'il conviendra de classer les activités souhaitées par ordre de priorité, car toutes ne pourront sans doute pas être conduites.

Les Directeurs des pêches :

Projets stratégiques

* accueillent avec satisfaction les rapports d'activité du Programme pêche côtière et du Programme pêche hauturière ainsi que les plans de travail proposés pour l'année 2009 ; ils attendent avec impatience de prendre prochainement connaissance des résultats de l'évaluation de la Division ressources marines, du Plan stratégique révisé de celle-ci et de l'étude conduite en collaboration avec l'Agence des pêches du Forum sur l'avenir des pêches en Océanie ;

* prônent une intégration accrue des services de la CPS au sein des programmes des pêches et entre eux, ainsi qu'entre ces programmes et les autres divisions de la CPS, notamment par le biais des stratégies de pays et de l'assistance dispensée dans le cadre de la mise en œuvre des plans stratégiques nationaux ;

* encouragent la collaboration entre la CPS, l'Agence des pêches du Forum, la Commission des pêches du Pacifique occidental et central, ainsi que d'autres organisations régionales et projets internationaux, notamment lorsque la répartition géographique des stocks s'étend au-delà de la zone statistique couverte par la CPS (ex. : *Coral Triangle Initiative* et Commission interaméricaine du thon des tropiques) ;

* notent la nécessité de dispenser des conseils stratégiques, notamment sous l'angle économique, en matière de pêche côtière et littorale, en fonction des besoins et du contexte particuliers des membres, et soulignent combien il importe de disposer de ces informations pour orienter l'assistance technique dispensée ;

Gestion de projets

* s'inquiètent du fait que la Division ressources marines soit tributaire des fonds alloués à des projets, ce qui entraîne des déficiences en matière de prestations de services entre deux grands projets ;

* s'inquiètent également du fait que, vue que le financement est principalement assuré par des fonds alloués à des projets, les priorités en matière d'activités ne répondent pas nécessairement aux besoins de tous les membres et que certains membres soient exclus de certaines activités ;

* soutiennent néanmoins les propositions formulées au titre du projet SCICOFISH (10^e FED) ainsi que le concept global du projet SMACFish élaboré à l'intention des pays ACP, notant le vif intérêt des Territoires français de participer à ces activités par le biais du financement réservé aux collectivités d'outre-mer, mais aussi celui d'autres membres, par le biais de sources de financement supplémentaires ;

Information et communication

* accueillent avec satisfaction les travaux réalisés par la Division ressources marines dans le domaine de l'information halieutique ;

Pêche côtière

* prennent note de la nécessité de dispenser une assistance continue dans le domaine du suivi des ressources côtières, y compris par voie d'enquêtes, d'inventaires des ressources et d'évaluations des stocks, et de faire en sorte que ces études soient parfaitement adaptées aux besoins de la gestion ;

* demandent une assistance soutenue en vue de gérer les ressources côtières, grâce à la mise en œuvre d'un ensemble équilibré d'approches communautaires et de plans de gestion nationaux, y compris la révision des législations en vigueur ;

* prennent acte du travail accompli en matière d'assistance en vue de la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion des ressources côtières, notant que les services des pêches devraient intégrer des principes écosystémiques dans leurs systèmes de gestion existants ;

* demandent au Programme pêche côtière d'attacher davantage d'importance à la pêche de subsistance, sportive et artisanale ;

* manifestent leur intérêt pour la fabrication d'ensilage de poissons, qui permet d'utiliser au mieux les produits halieutiques, de les intégrer dans l'agriculture et de respecter l'environnement ;

* demandent un complément d'information sur la sécurité en mer et sur les autres systèmes de propulsion envisageables pour les bateaux.

* sollicitent une assistance technique permanente, le renforcement des capacités, un transfert de connaissances et la mise au point de modèles de DCP mouillés dans des eaux peu profondes, en haute mer et immergés ;

* demandent une aide supplémentaire afin de résoudre les questions liées à l'accès aux marchés (ex. : HACCP, UE et OIE) y compris une assistance en vue de la mise en place des autorités compétentes.

Aquaculture et biosécurité

* reconnaissent l'importance de transmettre effectivement les données statistiques régionales sur l'aquaculture ;

* constatent que les conseils de la CPS doivent être ciblés de manière à répondre aux besoins particuliers des membres, que ce soit dans les domaines techniques et législatifs, ou dans le secteur de la création d'entreprises ;

* soulignent l'importance de lutter efficacement contre les risques en matière de biosécurité afin de protéger les marchés d'exportation, d'éviter les effets nuisibles liés à l'importation, et de respecter les obligations internationales, et approuvent le principe de la mise en place d'un programme océanien sur la biosécurité des espèces aquatiques ;

Ciguatera

* prennent acte de la menace que l'intoxication ciguatérique fait peser sur la santé et les moyens de subsistance des populations et invitent la Division ressources marines à conduire des recherches, et à collaborer avec d'autres organisations, afin de diffuser des informations et de renforcer les capacités afin de suivre l'évolution de ce problème et d'y remédier ;

Sécurité alimentaire et changement climatique

* se félicitent des études conduites au sujet de la sécurité alimentaire et du changement climatique, et reconnaissent la nécessité de préserver la sécurité alimentaire et de s'adapter au changement climatique en gérant la distribution des ressources en thonidés à l'échelon international, en réservant une certaine proportion des prises de thons à l'échelon national à la consommation de la population locale, en mettant en place des DCP côtiers et en développant l'aquaculture ;

Initiative régionale pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens dans le Pacifique Sud (CRISP)

* félicitent le personnel du projet CRISP pour le travail accompli et espèrent que la CPS sera en mesure de mobiliser des ressources supplémentaires auprès de bailleurs de fonds pour poursuivre ces activités ;

Ressources halieutiques d'eaux profondes

* notent l'importance des stocks de vivaneaux profonds au regard de la sécurité alimentaire et des revenus des populations de nombreux États et Territoires membres ; ils reconnaissent que ces ressources n'ont pas été suffisamment prises en compte dans les plans de travail passés de la Division ressources marines, et que le prochain plan de travail devrait décrire les moyens de dispenser des conseils techniques et une assistance aux membres afin de gérer ces ressources ;

Pêche hauturière

* félicitent le Programme pêche hauturière pour le vaste travail entrepris pour le compte de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central, tout en observant que, si cette collaboration est souhaitable et profite aux membres, ce surcroît de travail représente une charge considérable pour le Programme pêche hauturière, et que, à ce stade, la Commission n'en rembourse pas les coûts en totalité ;

* demandent à la Division ressources marines d'évaluer dans quelle mesure les fonds alloués à la Commission permettent à celle-ci de répondre aux demandes émanant de ses membres et de ceux de la CPS ;

* sollicitent une assistance permanente, afin que les États et Territoires membres puissent honorer leurs obligations envers la Commission des pêches du Pacifique occidental et central pour ce qui est du suivi des ressources halieutiques, de la fourniture de données et de l'application des mesures de gestion ;

- * expriment leur inquiétude quant à l'état des stocks de thon obèse et de thon jaune, et observent que la rentabilité de la pêche de ces espèces à la palangre ne va probablement pas augmenter, à moins que le déclin des stocks ne soit d'abord enrayé, puis cette tendance inversée ;
- * prennent acte des contraintes imposées à la CPS et à l'Agence des pêches du Forum du fait des engagements pris pour élargir les programmes d'observation nationaux et régionaux ;
- * prennent acte de la nécessité de former des formateurs afin d'appliquer efficacement les normes récemment adoptées de formation et de certification des observateurs des pêches océaniques, et de la nécessité de renforcer la collaboration des différents programmes d'observation en matière de formation ;
- * encouragent les pays de la région à mieux coopérer afin d'embarquer des observateurs à bord de senneurs opérant conformément à des accords d'accès bilatéraux, de mieux exploiter le vivier d'observateurs existant, et de donner la possibilité à tous les pays de détacher des observateurs pour parvenir à une couverture à 100 pour cent des flottilles de senneurs ;
- * admettent que la nécessité de renforcer à brève échéance les effectifs d'observateurs, conformément aux engagements pris, peut justifier, à titre transitoire, la formation accélérée d'agents chargés du suivi des ressources, et l'extension à quatre semaines d'une formation plus approfondie des observateurs, axée sur les compétences à acquérir ;
- * notent que le coût de la formation d'observateurs est un élément très important du coût total des programmes d'observation, et qu'il est urgent d'examiner plus avant les mécanismes permettant de recouvrer ces coûts ;
- * se déclarent favorables à l'augmentation préconisée des effectifs du Programme pêche hauturière afin de mieux répondre aux besoins croissants des États et Territoires membres en matière de gestion des données et de services scientifiques ;
- * suggèrent au Programme pêche hauturière d'étudier de manière approfondie des solutions rentables permettant d'améliorer la qualité de la saisie des données recueillies par les observateurs, notamment la saisie effectuée dans les pays membres, tout en conservant la responsabilité de la qualité des données, vérifiée au moyen de contrôles efficaces ;
- * reconnaissent la nécessité permanente de la formation en matière d'évaluation des stocks halieutiques, d'évaluation des risques écologiques et de connaissance de l'écosystème, et invitent le Programme pêche hauturière à trouver une source régulière de financement de la formation, qui permettrait à plusieurs participants de chaque État ou Territoire membre de suivre cette formation, et d'étudier les moyens de mieux suivre et évaluer l'efficacité de celle-ci ;
- * reconnaissent que la fourniture de conseils à des pays membres concernant l'état de leurs stocks de thonidés fait partie des activités centrales du Programme pêche hauturière, mais que les besoins des pays membres ont spectaculairement augmenté du fait de la création de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central et qu'ils ne peuvent pas être satisfaits avec les seuls effectifs et ressources actuels ; ils se félicitent néanmoins de l'initiative prise pour mobiliser des ressources, afin de communiquer plus fréquemment avec les membres sur des questions précises ;
- * se félicitent de l'amélioration de la modélisation et de l'analyse des stocks de thonidés à l'échelle des ZEE des membres, ainsi que de l'analyse proposée des effets des aires marines protégées aménagées en haute mer et des effets du changement climatique sur les ressources halieutiques.